

## FICHE MÉMO #2

# LE RÔLE DU « PARFAIT DÉLÉGUÉ »

## QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ ?

Les délégué(e)s sont des usagers des véloroutes et voies vertes qui désirent relayer les valeurs et les objectifs de l'AF3V dans leur territoire. Souvent, ils sont aussi membres d'une association locale elle-même adhérente de l'AF3V. Ils agissent pour défendre les projets de véloroutes et voies vertes dans leurs territoires. Il est possible de devenir délégué régional, départemental, local ou d'itinéraire.

### Carte des véloroutes et voies vertes de France

2023



Voici une liste exhaustive de leurs missions.

Certaines sont récurrentes, d'autres opportunes :

- Représenter l'AF3V et intervenir auprès des autorités locales et des collectivités territoriales pour défendre le développement et l'amélioration du réseau des véloroutes et voies vertes, en étant fidèle au discours et aux positions de l'association ; le cas échéant, participer aux enquêtes publiques, aux réunions publiques et aux instances locales de concertation (comités d'engagement, de pilotage, techniques etc), principalement en cas de nouveaux projets.
- Informer les porteurs de projets locaux de l'existence de l'AF3V et du cahier des charges et des recommandations techniques pour l'aménagement des véloroutes et voies vertes.
- Transmettre à l'AF3V les informations sur l'avancée des projets locaux de véloroutes et voies vertes en envoyant un rapport annuel d'activités et en participant à la newsletter.
- Renseigner le public sur les réalisations et projets de véloroutes et voies vertes.
- Promouvoir l'AF3V et ses actions (par exemple la Fête des Voies Vertes chaque année en septembre) en relayant ses campagnes nationales de communication ou de plaider et prendre part aux réunions et/ou webinaires organisés par l'AF3V et ses administrateurs.
- Travailler en réseau et se coordonner avec les délégués locaux, départementaux et régionaux de son territoire en favorisant des rencontres régulières et en partageant les informations avec ses pairs.
- Participer à la mise à jour de la carte interactive en faisant remonter les changements auprès des contributeurs locaux ou du modérateur-référent régional (voir liste ici : [Principes généraux – Cartographie AF3V](#)).

## QUI PEUT DEVENIR DÉLÉGUÉ ?

Il est possible de devenir délégué AF3V via deux statuts différents :

- être adhérent à l'AF3V à titre individuel. Demander à devenir délégué sur un secteur géographique donné ;
- être adhérent à une association elle-même adhérente à l'AF3V. Demander à devenir délégué pour l'AF3V via cette association sur un secteur géographique donné.

# FORMALISATION DE LA MISSION

Qu'elle provienne d'un adhérent individuel ou d'un adhérent d'une association adhérente, **la demande est nominative et concerne une personne physique**. Chaque demande est ensuite examinée en Conseil d'administration. Le règlement intérieur précise que les délégations sont consenties pour la durée d'un an et tacitement renouvelables, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

Après avoir fait connaître votre volonté d'être délégué, l'AF3V vous fait parvenir le descriptif des missions. Si après lecture des missions vous souhaitez toujours vous engager à nos côtés, vous adressez une candidature officielle à [animation-reseau@af3v.org](mailto:animation-reseau@af3v.org). Cet acte de candidature est ensuite examiné en conseil d'administration (4 fois par an). Une fois votre candidature validée, vous recevez les éléments pour assurer votre nouvelle fonction de délégué AF3V sur votre territoire.

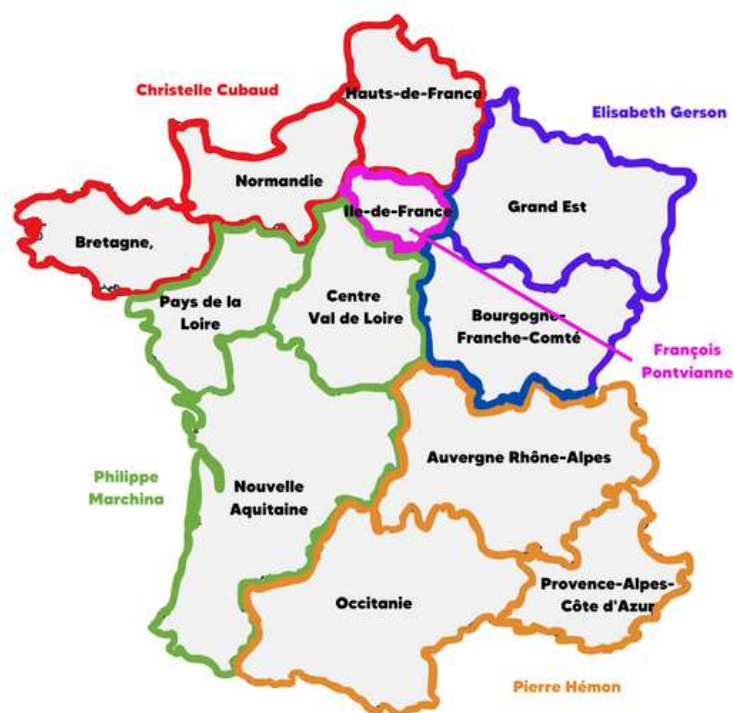
## COMMENT L'AF3V ASSISTE LES DÉLÉGUÉS DANS LEURS MISSIONS ?

L'AF3V s'engage auprès de ses délégués en :

- nommant des **référents au Bureau** pour aider au mieux les délégués dans leur mission. Le référent a pour rôle l'animation inter-régionale et ne remplace pas les délégués régionaux, départementaux ou locaux. Le principe de subsidiarité s'applique dans l'organisation du réseau des délégués AF3V.
- organisant des formations/webinaires répondant aux besoins spécifiques des délégués.
- proposant des plateformes d'informations et d'échanges : **le site de l'AF3V, la newsletter, les réseaux sociaux, le forum de discussion...**
- mettant à la disposition de ses délégués des supports techniques tels que des fiches sur les grandes thématiques de l'association ou sur des projets internes ; et des supports de communication tels que flyers, plaquettes d'information, logo territorial...



Carte des référents Délégués au Bureau



- informant les délégués de toute actualité ou action nationale concernant le réseau des véloroutes et voies vertes de leur zone géographique dont elle aura connaissance.
- associant les délégués à l'élaboration des orientations stratégiques nationales et du programme des actions de plaidoyer ou de promotion décidés par le conseil d'administration à l'occasion de rencontres nationales des délégués et/ou de l'assemblée générale.

